



**MAIRIE DE TRAVAILLAN**  
**84850**

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
27 Février 2018**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Tous les membres

**Secrétaire de séance** : Damien ROZIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2017.

---

**1. INFORMATION SUR LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS**  
**« Résidence les Galines »**

Le Maire informe le Conseil, que l'audience du 1er février 2018 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, annule le jugement rendu le 4 octobre 2016 du Tribunal Administratif de Nîmes, accordant le permis de construire.  
Un rendez-vous est prévu dans 15 jours avec Mistral Habitat afin d'évaluer et se positionner sur la suite à donner à ce dossier.

**2. Situation de l'Agent TECHNIQUE Matteo ARMIENTO**

Le Maire informe le Conseil, qu'une audience en référé se tiendra le 5 mars 2018, au Tribunal Administratif de Nîmes, l'agent technique contestant l'arrêté portant non reconnaissance de l'imputabilité au service.  
Un avocat a été mandaté pour la suite du dossier

**3. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SEV**

Le Maire indique au Conseil, que le Syndicat d'Electrification Vauclusien a modifié ses statuts. Les Communes membres ont 3 mois pour approuver cette modification selon les règles d'adoption.  
Le Conseil, à l'unanimité, après exposé du Maire, approuve les nouveaux statuts

#### **4. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – APPROBATION**

Le Conseil à l'unanimité, confirme s'être fait présenté le rapport annuel 2017 de la CCAOP du service commun des autorisations du droit des sols et approuve ce dernier.

##### **Questions Diverses**

Le Maire rappelle le Décret relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Il indique que le contrôle, le suivi et la surveillance des Bornes Incendie reviennent désormais à la commune. Un représentant doit être désigné, Mr Bernard NEGRON Adjoint est nommé comme référent.

Celui-ci indique que des devis ont été demandés, la décision sur le choix du prestataire sera prise une fois tous les éléments reçus.

Clotilde FALLAS demande quand sera fait le revêtement du plateau traversant dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Jean Moulin. Le Maire informe que celui-ci devrait être réalisé dans une quinzaine de jours.

Daniel MAYER demande si une date a été fixée par le Département pour la pose des panneaux de signalisation permettant d'alerter les usagers sur les traversées de la chaussée par des animaux sauvages. Le Maire répond qu'il n'a pas été averti d'une date d'intervention.

Daniel MAYER informe de l'avancement du numérique qui est prévu au plus tard en 2021 (Internet et le téléphone non opérationnel en cas d'accident encore dans certaines zones). Le Maire précise que la fibre optique arrivera dans toutes les maisons. Le coût s'élève à environ 2 millions d'euros pour la CCAOP pour l'ensemble des communes. 296 foyers sont concernés sur TRAVAILLAN.

Daniel MAYER demande une aide humaine dans le cadre des « Voisins Vigilants ». Il précise que la mise en place du dispositif nécessite une préparation et de l'information. Il souhaite qu'une personne puisse l'accompagner dans cette démarche.

Le Maire précise que la Gendarmerie met en place une Sureté Urbaine.

Patricia LISPAL propose de faire un court compte rendu du dernier Conseil d'Ecole.

- Traçage dans la cour des Maternelles pour les vélos.
- Peinture sur le mur.
- Effectif provisoire pour la rentrée 2018 : 72 élèves.
- L'exercice d'intrusion s'est bien passé, sous forme de jeu pour les maternelles.
- Remerciements à la Mairie pour les travaux effectués

Karine CHIROL demande si un ralentisseur est prévu Chemin St Jean (niveau Salle des Fêtes). Le Maire répond qu'il sera installé mais pas prévu au budget 2018.

Patricia LISPAL informe qu'Yvon GRAS souhaite que les véhicules ne se stationnent plus devant son entrée.

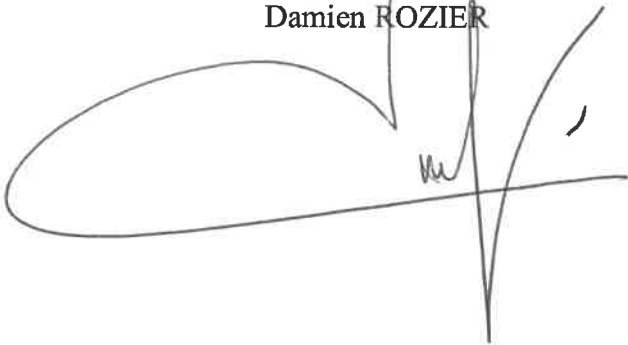
Bernard NEGRON informe que le « Bar Chez Gégène » souhaite que le miroir de sécurité installé sur son mur soit démonté. Le Maire indique qu'il sera réutilisé ailleurs.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures.

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 28 février 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Damien ROZIER



Travaillan le 28 Février 2018

Gérard SANJULLIAN, Maire

